



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 30 juillet 2021

IRRIGATION : Interdiction des manœuvres de vannes sur les cours d'eau et interdiction du remplissage des plans d'eau

Les débits des cours d'eau baissent régulièrement dans le département de la Vienne ces dernières semaines. Certains bassins sont en alerte d'été, voire en alerte renforcée d'été.

Afin de réguler le débit des cours d'eau et de fiabiliser les mesures de débit, la préfète de la Vienne a signé, le 29 juillet 2021, deux arrêtés préfectoraux :

- L'arrêté 2021_DDT_SEB_499 interdisant temporairement les manœuvres de vannes sur tous les cours d'eau du département de la Vienne,
- L'arrêté 2021_DDT_SEB_500 interdisant le remplissage des plans d'eau dans le département de la Vienne,

Ces mesures sont applicables à compter du **lundi 2 août 2021 dès 8h**.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers